

<http://www.laprovence.com/article/edition-aubagne-la-ciotat/4467173/le-parc-naturel-regional-en-debat-au-conseil-municipal.html>

Le Parc naturel régional en débat au conseil municipal

La Provence
com

Édition Aubagne - La Ciotat , Samedi 27/05/2017 , Frédérique Gros



Michel Gros (assis à la droite du maire), président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR, a présenté en ouverture du conseil municipal l'état d'avancement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Photo Fr.G.

Lundi dernier, Michel Gros, le président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, et Alexandre Noël, son directeur, étaient les invités du conseil municipal de Cuges-les-Pins. À l'ordre du jour en effet, figurait l'adoption par la commune de la charte du PNR, étape obligée dans le long processus de création du parc.

Michel Gros a ainsi rappelé l'historique du projet, datant des années 70 et qui, "après avoir capoté à plusieurs reprises parce que les habitants et le territoire n'étaient pas prêts", a été relancé en 2009 sous l'impulsion de la Région. Depuis 2012, date de sa création, le maire de la Roquebrussanne est le président du Syndicat mixte en charge de mener à bien la création du Parc, dont le périmètre compte 29 communes, y compris Cuges.

En guise de présentation du futur PNR, les élus ont pu visionner un film dans lequel s'expriment de nombreux acteurs du projet, dont l'objectif premier est de "concilier le développement harmonieux du territoire avec la préservation du patrimoine". Comme les autres communes du PNR, Cuges est ainsi amenée à valider sa charte. Déjà 23 conseils municipaux se sont prononcés favorablement. "Puis la Région devra délibérer fin juin, explique Michel Gros, avant de saisir le Conseil national de protection de la nature pour avis final en septembre. Et d'ici fin 2017 ou début 2018 pourrait être pris le décret de création du parc".

La charte est un document de 250 pages, élaboré par les élus avec les techniciens, des bureaux d'études et l'équipe du PNR, ainsi que la société civile associée à travers le Conseil de développement. *"Tout a été longuement discuté, validé..., insiste le président, dans un souci de meilleure gestion des espaces, prise en compte des nuisances, nécessité de développement économique... La charte aborde toutes les thématiques"*.

L'élus dissident André Lambert, par ailleurs membre du Conseil de développement, a profité de l'occasion pour rappeler *"le rôle très important"* de cette instance, et regretter *"la politique du Conseil régional qui a décidé de lui supprimer toute subvention"*. Michel Gros s'est dit *"bien conscient du rôle et du travail effectué par le Conseil de développement"*.

Antoine Di Ciaccio, pour le groupe d'opposition, a quant à lui souligné *"l'engagement moral à respecter la charte et à faire des choix en harmonie avec ses préconisations"* que la commune prend en délibérant, et a évoqué, faisant référence à la Zac des Vigneaux, *"un projet pour l'avenir qui en terme d'environnement ne respecte pas du tout ce qu'il y a dans la charte"*.

"Je n'ai pas à me mêler des décisions des communes, a répondu Michel Gros, mais en effet, cet engagement n'est pas anodin, et dans 15 ans, si les objectifs ne sont pas atteints, nous ne serons plus labelisés..."

Enfin, concernant les inquiétudes exprimées par les chasseurs de la commune quant à la liberté de chasser à l'avenir, le président du Syndicat mixte s'est voulu rassurant : *"Un parc naturel n'est pas un parc national. L'idée est vraiment de partager les espaces entre tous les usages."*

La charte a été adoptée à l'unanimité du conseil.

La suite des sujets évoqués au conseil dans notre édition de dimanche.

Les autres points de l'ordre du jour

Le conseil municipal a pris acte de l'arrivée du nouveau Directeur général des services de la commune, en la personne de M. Rousseau. Les élus ont dû voter la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour ce dernier, l'occasion d'une *"clarification sur l'usage des véhicules de fonction et de service"*. *"Un règlement intérieur va être mis en place bientôt pour éviter les difficultés rencontrées dernièrement"*, a précisé l'adjoint Jean-Claude Sabetta. André Lambert s'est abstenu.

À l'occasion d'une délibération sur la gestion de l'eau, confiée il y a peu à la SPL L'eau des collines, André Lambert a pointé les tarifs de l'eau distribuée par camions, *"déjà discriminatoires"* du temps de la Sem : *"Aujourd'hui, si le prix de vente de l'eau a été effectivement rectifié, on constate que le forfait livraison est passé de 31,61 à 62,31 €, soit une augmentation de 97 %. Je demande une rectification de cette augmentation particulièrement lourde et, jusqu'à présent, non justifiée."*

Le maire, Bernard Destrost, a répondu qu'il prenait note de cette remarque : *"On verra ça avec la SPL."* M. Lambert a enfoncé le clou : *"C'est une escroquerie qui durait depuis des années avec la Sem et ça continue !"*

Frédérique Gros

Dimanche 28/05/2017

Indemnités des élus et avenir du bureau de poste

Le conseil municipal a dû voter à nouveau, suite à des erreurs dans la précédente délibération, la fixation des indemnités de fonction du maire et des élus. Jean-Claude Sabetta a précisé que l'enveloppe globale était portée, pour une année pleine, à "72 862 €, *alors que le total maximum pour une commune comme Cuges est de 86 857 €*".

"Pour une commune en grande difficulté comme la nôtre, cette délibération, si légale soit-elle, nous semble gênante, a souligné Antoine Di Ciaccio, pour le groupe d'opposition. Cela revient à augmenter de 950 % les indemnités du maire, alors qu'on réduit les charges à caractère général, qu'on ne remplace pas les départs à la retraite et qu'on supprime des CDD... Et vous justifiez cela par le fait que le maire a des charges importantes relatives à ses missions à la Métropole, mais il faut rappeler qu'il touche 2000 € de la Métropole ! Il va donc falloir trouver 67 000 € pour ces indemnités, alors que 58 000€ sont inscrits au budget, ce qui signifie qu'on va les enlever ailleurs. Cela nous pose un problème de moralité."

"Vous nous donnez des leçons de morale, mais j'ai sous les yeux ce qui était accordé à mon prédécesseur, a répondu le maire, Bernard Destrost. Et je ne touche pas 2000€ mais 1400 € de la Métropole, et 800 € de la Ville. Je vais partout avec mon véhicule personnel... Je rappelle par ailleurs que pendant 3 ans, je n'ai pris que 100 € par mois en tant que maire. Votre façon d'interpréter les chiffres est un peu douteuse."

Son opposant a souligné que la comparaison avec le mandat précédent était "déplacée" : *"La situation n'était pas la même, on ne réduisait pas les charges comme aujourd'hui."*

Poste et permis de construire

En marge de l'ordre du jour, le maire a informé le conseil d'un courrier qu'il avait reçu de la Poste lui annonçant la fermeture, du 31 juillet au 21 août, du bureau de Cuges. *"Je n'étais en aucun cas informé de cette décision et j'ai exprimé mon désaccord à la direction de la Poste, a indiqué Bernard Destrost. C'est un problème pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer à Gémenos ou Aubagne, mais aussi pour l'activité touristique, les gîtes ruraux, OK Corral... Je leur ai demandé de reconsidérer leur position à ce sujet. J'attends une réponse."*

Concernant le projet de Zac des Vigneaux, Bernard Destrost s'est engagé à organiser prochainement une réunion publique d'information. Antoine Di Ciaccio a demandé au maire qui avait la délégation urbanisme, depuis la création de la commission, présidée par Jacques Fafri. Il lui a été répondu que c'était toujours Gérard Rossi, mais que *"la délégation va être confiée à M. Fafri dans les prochains jours"*.

L'élu d'opposition a également questionné le maire sur des permis, visiblement *"accordés malgré l'avis défavorable des services"*. *"N'ayons pas peur d'aller au contentieux, a suggéré Antoine Di*

Ciaccio, *car si on accepte toutes les divisions, même litigieuses, on va courir pendant dix ans après les logements sociaux !*" Le maire lui a assuré qu'il allait toujours dans le sens des avis du service urbanisme.

Frédérique Gros